FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n° 1272/2008 – n°2015/830

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination : SOUS COUCHE ACRYLIQUE UNIVERSELLE

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Sous couche acrylique.

1.3. Identification de la société/entreprise

Adresse : DEFI – HOUILLERES DE CRUEJOULS
ZI La Gloriette
38160 CHATTE
FRANCE

Numéro de téléphone : + 0033 (0)4 76 64 85 64

Courriel : defi.h2c@colorfrance.fr

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA +0033 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

. Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « directive générale de classification pour les préparations de la CE » dans la dernière version valable.

2.2. Eléments d'étiquetage

. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] : Néant
. Pictogramme de danger : Néant.
. Mention d'avertissement : Néant.

. Composants dangereux déterminant pour l'étiquetage :
. **Mention de danger** : Néant.

2.3. Autres dangers

EUH208-contient. (1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one) et mélange de 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one et 2-methyl-4-isothiazolin-3-one ; mélange de5-chloro-2-methyl-2H-isothiazole-3-one ; 2-methyl-2H-isothiazole-3-one (3 :1) : Peut être une réaction allergique.

. Résultats des évaluations PBT et vPvB
. PBT : Non applicable.
. vPvB : Non applicable

Quick-FDS [21491-15678-04131-011479] - 2026-11-02 - 04:20:51

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom chimique	N° CAS	N°EINECS	Danger	Concentration
Carbonate de calcium naturel	1317-65-3	215-279-6		<50%
Dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5		<50%
1-2 benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	Acute tox.4, skin irrit.2, Eye dam.1,skin sens.1 Aquatic acute 1 H302 : Nocif en cas d'ingestion H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques	< 0.01%
Sel de polyacrylate de sodium				<5%
Cellulose modifiée	9004-65-3			<1%

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Exposition par inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Exposition par contact avec la peau : Irritant dans des cas extrêmes. Enlever les vêtements et se laver à l'eau et au savon.
Exposition par contact avec les yeux : Irritant dans des cas extrêmes Se rincer abondamment les yeux en maintenant les paupières écartées sous l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si une gêne persiste.
Exposition par ingestion : Peut provoquer des nausées. Rincer la bouche, le nez et la gorge. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau, poudre extinctive, sable, CO_2, mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz corrosifs se dégagent du biocide.
Il peut y avoir dégagement de monoxyde de carbone, de va peurs nitreuses et d'acide chlorhydrique.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement de protection individuelle et appareil de respiration approprié.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter des gants en PVC et des lunettes de sécurité lors de l'élimination des fuites de liquide. Eviter le contact répété avec la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute contamination du réseau d'eaux usées, des égouts et des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser avec une pelle et vider dans un conteneur étiqueté. Les fuites peu importantes peuvent être absorbées à l'aide de sable, de terre ou d'un autre matériau absorbant. Eliminer les déchets collectés conformément aux prescriptions légales.

6.4. Référence à d'autres sections

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser le produit dans un local bien ventilé. Eviter le contact avec la peau, les yeux, et les vêtements. Une bonne hygiène personnelle est importante.

7.2. Condition nécessaire pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker à une température ne dépassant pas 30°C. Eviter la lumière solaire directe.Stocker dans des emballages d'origine, fermés.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Nom chimique	Valeurs VME	Valeurs DNEL/DMEL
Carbonate de calcium naturel	10mg/m^3	
Dioxyde de titane		10mg/m^3
Polyacrylate de sodium	VLE : 980mg/m^3 VLEP : 400ppm	
Cellulose modifiée	Poussière totale : 10mg/m^3	

8.2.1. Contrôle techniques appropriés

8.2.2 Mesure de protection individuelle



Protection des yeux : lunettes de sécurité ou masque de protection faciale.
Protection de la peau : Prévoir des laves yeux et des douches de sécurité dans les ateliers. Eviter le contact répété avec la peau.
Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

8.2.3 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Le produit ne peut jamais être envoyé sans traitement directement à l'égout ou dans des eaux de surface.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimique essentielles

Aspect : liquide visqueux blanc
Odeur : caractéristique

9.2. Autres informations

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réaction dangereuse

Réagit en présence de lessive alcaline.

Le carbonate de calcium réagit avec les acides en formant du CO2.

10.4. Condition à éviter

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Acides fort, agents oxydants, agents réducteurs, métaux non protégés.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Cox, NOx, oxydes de soufre et autres vapeurs toxiques possibles en cas d'incendie.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aigüe

Nom	Orale	Cutanée	Inhalation
Dioxyde de titane	LD50 (rat) : 24000mg/kg		CL50/4h rat > 6820/m^3
1-2 benzisothiazole-3(2H)-one	LD 50 (rat) : 1150mg/kg	DL 50 >2000mg/kg	
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-methyl-4-isothizolin-3-one, mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one ; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (3/1)	LD 50 (rat): 457 mg/kg	DL 50 (rat) >2000mg/kg DL 50 (lapin) >660mg/kg	
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	LD 50 (rat : 300-500 mg/kg	DL 50 (rat) >2000mg/kg	CL 50 (rat) 6.89mg/l
Sel de polyacrylate de sodium	LD 50 (rat) > 2000mg/kg LD 50 (souris) > 10000mg/kg		
Cellulose modifiée	LD 50 (rat) > 10000mg/kg		

. Effet primaire d'irritation :
. De la peau : Toute forme de contact avec la peau doit être évité afin d'empêcher des effets de sensibilisation à court ou à long terme.
. Des yeux : Irritations et rougeurs du tissu oculaire et larmoiement.
. Sensibilisation : Eviter le contact prolongé avec la peau.
. Indications toxicologiques complémentaires :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon les informations dont nous disposons.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité aquatique

Nom	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les invertébrés	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les bactéries
1-2 benzisothiazole-3(2H)-one	CL50 (96h) oncorhynchus mykiss : 3.4mg/l CL50 (96h) lepomis macrochirus : 3.4mg/l	EC50 (48h) Daphnia magma : 1.5mg/l	EC50 (96h) pseudokirchneriella subcapitata : 0.055mg/l	EC50 (16h) pseudomonas putida : 0.4mg/l
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-methyl-4-isothizolin-3-one, mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one ; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (3/1)	CL50 (96h) oncorhynchus mykiss : 0.19mg/l CL50 (96h) lepomis macrochirus : 0.28mg/l	EC50 (48h) Daphnia magma : 0.16mg/l	EC50 (72h) pseudokirchneriella subcapitata : 0.018mg/l	EC50 (16h) pseudomonas putida : 5.7mg/l
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	CL50 (96h) oncorhynchus mykiss : 0.067mg/l CL50 (96h) lepomis macrochirus : 0.23mg/l	EC50 (48h) Daphnia magma : 0.16mg/l	EC50 (72h) scenedesmus subspicatus 0.022mg/l	

Nom	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les invertébrés	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les bactéries
Dioxyde de titane	CL0 (48h) leuciscus idus : 1000mg/l	CL0 (30j) daphnia magma: 3mg/l		EC0 (24h) pseudomona floresc.): 1000mg/l
Carbonate de calcium naturel	CL50 (96h) >10000mg/l truite arc en ciel	CE50 (48h) : 1000mg/l daphnia magma	CE 50 (72h)>200mg/l algues vertes	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5. Effets écotoxiques

. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
PBT : Non applicable.
vPvB : Non applicable.

12.6. Autres effets nocifs

Pas d'autres informations importantes disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées d'élimination de la substance ou préparation : Le produit ne doit pas être envoyé sans traitement directement à l'égout ou dans les eaux de surface. Le contenu polymère est coagulable et doit être séparé par des techniques de floculation et filtration. Les déchets sont détruits ou évacués conformément à la réglementation légale en vigueur.
Méthodes appropriées d'élimination des emballages contaminés : Les emballages sont détruits ou évacués conformément à la réglementation légale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant.

14.2. Nom d'expédition des nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant.

14.3. Classe de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA :
Classe : Néant.

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : Néant.

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluants marins : Néant.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Abréviation :

STEL : Seuil limite d'exposition à court term
TWA : Limite d'exposition pondérée dasn le temps.

Objets de révisions : Etablie conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, 2015/830.
Revisions : 2.3
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.
Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
L'énumération des textes ne doit pas être considérées comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent.